



Remboursement île de france mobilité

Par Fabounette

Bonsoir

J'ai souscrit un pass navigo annuel pour mon fils d'octobre 2022 à septembre 2023 . En août 2023 j'ai appris que mon fils pouvait bénéficier d'un pass imaginR qui coûte beaucoup moins cher . Je me suis rendue dans une agence et la collaboratrice m'a dit qu'elle faisait le nécessaire pour résilier le pass navigo annuel. Par la suite j'ai acheté en ligne un pass IMAGIN R.

Début février j'ai constaté que j'étais toujours prélevé pour le pass annuel et pour le pass imaginR .

J'ai contacté île de france mobilité qui m'a confirmé que le pass annuel n'avait pas été résilié , que je devais envoyer un mail pour résilier le pass annuel puis un second mail pour demander le remboursement des prélèvements du pass annuel d'octobre 2023 à février 2024 .

J'ai envoyé ces 2 mails et île de france mobilités refuse de me rembourser car ils n'ont pas trace de résiliation ?

Quels sont mes recours ? c'est honteux de procéder ainsi? qui serait d'accord pour payer 2 forfaits différents qui offrent les mêmes services pour une même personne.

Merci pour votre aide